

SUBVENTION SYVALORM

POUR L'ACQUISITION DE

Gobelets Réutilisables

MAJ 03/2024

Montant et Conditions d'attribution (Délibération du 13/12/2019)

Montant de la subvention :

- La subvention ne peut excéder 30 % de la facture totale TTC à hauteur de 400 euros (plafond de financement) dans la limite du budget global alloué chaque année.
- Elle ne peut être allouée qu'une seule fois, même si le plafond n'a pas été atteint.

Conditions et critères à remplir pour l'obtention :

- Être une structure publique ou associative domiciliée sur le territoire du SYVALORM disposant d'un N° SIRET.
- Vous engager dans un programme de prévention des déchets et de protection de l'environnement : manifestation écoresponsable. Guide des manifestations écoresponsables téléchargeable sur notre site www.syvalorm.fr
- Avoir le projet de réaliser des gobelets mais ne pas les avoir encore fabriqués.
Attention : les gobelets déjà fabriqués ne pourront pas être subventionnés

Caractéristiques des gobelets :

- Ils doivent être lavables, réutilisables, recyclables et fabriqués dans l'Union Européenne.
- Hors consigne, les gobelets financés ne peuvent être revendus.
- Ils doivent obligatoirement comporter le logo et le QR Code du SYVALORM, visuels fournis par nos soins, et porter une mention de prévention (exemples : « Les déchets n'en faites plus des tonnes ! », « Je suis un gobelet réutilisable, ne me jetez pas ! », « Ensemble réduisons nos déchets ! » ...)

Pour une démarche éco-responsable, penser à privilégier les entreprises locales pour toute création ou fabrication !

Les 3 étapes de votre demande de subvention :

1. Faire une demande par mail à traitement@syvalorm.fr accompagnée :

- d'un **courrier de motivation** renseignant vos coordonnées complètes et votre projet de réduction des déchets
- d'un **devis** indiquant le nombre de gobelets souhaités + le montant total HT et TTC
- d'une **attestation de non-remboursement de la TVA** pour cette dépense et indiquant le N° SIRET.

2. Si votre structure est éligible, vous recevrez la confirmation par mail et pourrez faire réaliser un BAT sur lequel devront apparaître **notre logo (3x3 cm a minima)**, **notre QR Code (1,5x1,5 cm a minima)** et **une phrase liée à la réduction des déchets**. Une fois réalisé, il faudra nous transmettre le BAT imprimeur pour validation du SYVALORM **AVANT** de le valider à votre prestataire.

SEUL le BAT tamponné et signé avec bon pour accord du SYVALORM vaut acceptation.

3. Si votre BAT est validé, le paiement sera réalisé **sur présentation de la facture d'achat portant la mention « acquittée » et d'un RIB**. Cette facture devra être conforme au devis et postérieure à la décision d'attribution de la subvention.

4. *Ensuite, merci, de nous faire parvenir un gobelet réalisé !*

Fournisseurs de gobelets les plus souvent utilisés par les structures :

EN LOCAL :

NUMERISCANN – 06 87 90 51 76 (Mélanie) - NUMERISCANN Saint-Calais : melanie@numeriscann.com

SIM (Montoire) : gobelets@sim-sas.fr (mail Mme Petit) tel SIM : 02 54 86 64 23

ESAT LUNAY : APF entreprises – tel 02 54 72 84 60 - Mail : esat.lunay@apf.asso.fr

EURL MISTER KDO (souille 72380) tel 06 22 42 75 71 - WEB : www.mister-kdo.fr

PLASTYNAP (LFB) tel : 02 43 71 07 31

EN LIGNE :

L'ATELIER DU GOBELET (WEB) : www.atelierdugobelet.fr

ECOCUP (WEB) Ecocup.com : https://ecocup.com/fr

Exemple d'attestation de non-assujettissement à la TVA :

Attestation de non-assujettissement à la TVA

(à délivrer systématiquement au moment du dépôt du dossier)

Je soussigné, M, Mme....., Président(e) de l'Association

.....

N° SIRET :

Association loi 1901

atteste que cette dernière n'est pas assujettie à la TVA (prise en compte des dépenses en TTC)

Fait à, le

Signature :

N'oublions pas

**« Tout déchet évité est un déchet
qui n'est ni à trier, ni à collecter ! »**